PETR

- Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras

Compte rendu
Du conseil syndical du 2 octobre 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 2 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DARDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Présent** à partir de la délibération 2019.024	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

Etaient également présents Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

17h10, la séance est ouverte.

Validation du compte rendu de la séance du 7 août 2019.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 7 août 2019 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 7 août 2019.

Le Président présente le relevé de décision du bureau du 4 septembre 2019.

PETR

Briançonnais · Ecrins · Guillestrois · Queyras

Administration générale

Délibération n°2019.022 : Assurances statutaires – Année 2020.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide de prolonger l'accord, pris par la délibération 2017.032 du 4 octobre 2017, pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2020 ; d'autoriser le Président à signer tous documents, convention ou actes nécessaires à l'exécution de cette affaire.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.023 : Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de Gestion des Hautes Alpes.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide d'approuver la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données et cela à compter du 1er janvier 2020 ;

Approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05 et cela à compter du 1er janvier 2020 ;

Inscrit au budget 2020, le montant de la prestation du Centre de gestion des Hautes-Alpes ;

Autorise le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous documents ou actes nécessaires.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Budget & Finances

Délibération n°2019.024 : Mise en place d'un crédit relais subvention.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide de contracter auprès du crédit agricole un crédit prêt relais d'un montant de 350 000 euros pour une durée de 2 ans au taux de 0,5%, pour un paiement annuel des intérêts de 1 750 euros ;

Décide que le versement des fonds sera réalisé dans un délai de un mois maximum suivant la signature du contrat en 1 versement ;

Décide que le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois ; que l'amortissement du capital est in fine ;

Décide que le montant des frais de dossier est de 0,10% flat ;

Autorise le Président à l'inscrire au budget ; d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous documents ou pièces nécessaires.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.025 : Reversement par le PETR des primes CEE TEPCV aux collectivités des dépôts 3 et 4.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras reverse aux collectivités mentionnées, dans un délai de 3 à 6 mois après avoir perçu les fonds sur son compte, les montants des primes CEE TEPCV suivant les tableaux ci-dessous :

Pour le dépôt 3 :

Collectivité	Volume CEE [kWhcumac]	Prime collectivité [€]	Prime PETR [€]
Communauté de communes du Briançonnais	2 809 230,77	8 217,00	3 019,92
Abriès	13 915 076,92	40 701,60	14 958,71
Ceillac	3 272 923,08	9 573,30	3 518,39
La Roche de Rame	28 405 230,77	83 085,30	30 535,92
Molines en Queyras	30 309 360,00	88 654,88	32 582,56
Puy Saint André	19 540 556,92	57 156,13	21 006,10
Saint Martin de Queyrières	11 584 732,31	33 885,34	12 453,59
Villard Saint Pancrace	9 843 076,92	28 791,00	10 581,31
Total dépôt 3	119 680 187,67	350 064,55€	128 656,20€
		478 720,75€	

Pour le dépôt 4 :

Collectivité	Volume CEE [kWhcumac]	Prime collectivité [€]	Prime PETR [€]
Aiguilles	18 410 436,92	53 850,53	19 791,22
Briançon	16 254 584,62	47 544,66	17 473,68
Guillestre	17 051 286,15	49 875,01	18 330,13
La Salle les Alpes	19 456 705	56 910,86	20 915,96
L'Argentière La Bessée	14 402 286,15	42 126,69	15 482,46
Val des Prés	25 186 692,31	73 671,08	27 075,69
Les Vigneaux	13 556 102	39 651,60	14 572,81
Eygliers	12 261 381	35 540,54	13 061,91
Total dépôt 4	136 348 224,20	399 696,06	146 896,84
		546 592,90€	

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ressources humaines

Délibération n°2019.026 : Actualisation des actions sociales.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide de fixer à 8 euros la valeur du chèque déjeuner avec une participation de la collectivité à hauteur de 60 %, les 40 % restant étant à la charge de l'agent et retenus mensuellement sur son salaire ;

Décide de fixer à 60 euros la valeur des chèques cadeaux attribués par agents et de 60 euros la valeur des chèques cadeaux pour chacun des enfants des agents du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et cela à compter de l'année 2019 ;

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

Atteste que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits chaque année au budget.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Programme et projets

Délibération n°2019.027 : ENERGIE Animation 2020-2022

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide qu'une mission énergie, suivi du Plan Climat Air-Energie Territorial, et adaptation au changement climatique soit porté par le PETR ;

Décide que le programme de la mission s'articule autour de 4 grands axes :

- Coordonner, faire émerger, soutenir et accompagner les projets inscrits dans le plan d'action du PCAET
- Suivre et évaluer au fil de l'eau le Plan Climat Air Energie Territorial afin de garantir son avancement et l'atteinte de ses objectifs
- Préparation à la candidature au label Cit'ergie pour 2020
- Animation, émergence et suivi opérationnel des actions et projets liés aux CEE

Décide que le calendrier prévisionnel sera du 01 Janvier 2020 au 31 décembre 2022 mais que le début pourra être modifié au vue de la date de décision d'attribution de subvention de l'ADEME ;

Dédie des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et des stagiaires

Approuve le plan de financement pour 3 ans comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges salariales	150 000 €	ADEME Poste	111 000 €
Dépenses de petits équipements	1 500 €	Autofinancement	78 000 €
Frais de déplacement	4 500 €		
Dépenses de fonctionnement et d'animation	16 500 €		
Dépenses de communication	16 500 €		
TOTAL	189 000 €	TOTAL	189 000 €

Décide de solliciter le montant de 111 000€ de subvention à l'ADEME

Décide de solliciter pour l'autofinancement les EPCI à hauteur de 78 000€ répartis sur 3 années budgétaires et au prorata de leur taux de participation au PETR soit annuellement et cela pendant 3 ans :

- Communauté de communes du Briançonnais : 14 040 euros ;
- Communauté de communes du Guillestrois Queyras : 6 760 euros
- Communauté de communes du Pays des Ecrins : 5 200 euros

Autorise le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariats en lien avec ce projet.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.028 : TRANSITION ECOLOGIQUE CTES Animation 2020-2021.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide qu'une mission transition énergétique et station soit mise en place et portée par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide que le programme s'articule autour de 3 grands axes qui sont la continuité du travail déjà mis en place de janvier 2019 à juin 2020 :

- Encourager et développer la dynamique sur l'orientation 3 du contrat de transition écologique et solidaire : Sobriété, production et stockage des énergies renouvelables
- Suivre et mettre en œuvre le CTES à travers son orientation 3
- Apporter une attention particulière à la gestion de l'énergie en stations

Décide que le calendrier prévisionnel sera du 01 Juillet 2020 au 31 décembre 2021 mais que le début pourra être modifié au vue de la date de décision d'attribution de subvention FNADT ;

Dédie des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et des stagiaires :

Approuve le plan de financement pour 18 mois comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	55 000 €	FNADT	50 000 €
Frais de déplacement	2 000 €	AUTOFINANCEMENT	10 000 €
Communication, réunions, fonctionnement	3 000 €		
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

De solliciter le montant de 50 000€ de subvention FNADT

De solliciter pour l'autofinancement les EPCI à hauteur de 10 000€ répartis sur 2 années budgétaires et au prorata de leur taux de participation au PETR soit :

- Communauté de communes du Briançonnais : 1 800 euros en 2020 et 3 600 euros en 2021 ;
- Communauté de communes du Guillestrois Queyras : 867euros en 2020 et 1 733 euros en 2021 ;
- Communauté de communes du Pays des Ecrins 667 euros en 2020 et 1 333 euros en 2021.

Autorise le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariats en lien avec ce projet.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.029 : LEADER Animation 2020

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide d'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2020 comme suit :

Dossier	Montant total des dépenses (origine des financements)
Cellule technique LEADER 2014-2020 Du 1er janvier au 31 décembre 2020 Salaires et charges : 89 937,88 € 1 ETP Chef de projet, 1 ETP gestionnaire, Coûts indirects (15% des frais salariaux): 13 490,68 € Frais de déplacement : 3 074,88 € Frais de restauration – hébergements : 815,50 €	107 320,94 € (FEADER 60% : 64 392,56 € Région 40% : 42 928,38 €)

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres concernant la gestion du dispositif ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Fin du conseil 18H30

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *